

*M. Smith:*

D. Quel contrôle la Commission des utilités publiques d'une province peut-elle exercer sur les prix que vous exigerez pour votre gaz des compagnies qui en feront la distribution? Peut-elle exercer un contrôle, oui ou non?—R. Je l'ignore complètement. Je ne puis répondre à votre question.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

*M. Harkness:*

D. Avez-vous quelques chiffres qui pourraient nous donner une idée de ce que le gaz coûtera à votre sortie principale, à Princess?—R. Non. Il est vrai qu'on m'a cité un chiffre pour ma propre gouverne, mais il est mieux que je ne le dévoile pas. Ce n'est qu'une hypothèse qui servira à me guider dans mon travail.

D. Je voulais aussi vous demander ce qu'il vous en coûterait approximativement pour transporter mille pieds cubes de gaz? Autrement dit, vous devriez nous donner une idée du coût estimatif du gaz à votre sortie principale, et du coût estimatif du transport jusqu'à, disons, Toronto.—R. Pour cela, nous devons attendre que le relevé des marchés soit terminé puisque les prix de revient peuvent varier selon la quantité de gaz que nous pourrions livrer. C'est plus ou moins un chiffre global en proportion du coût total. Par exemple, si votre débit de gaz augmente de dix pour cent, le coût diminue à peu près de dix pour cent.

D. Les compagnies de pipe-lines qui ont comparu devant notre comité, l'année dernière, ont été en mesure de nous dire le coût estimatif du gaz et du transport, c'est-à-dire ce qu'il en coûterait à peu près pour transporter mille pieds cubes de gaz à destination.—R. Je crois qu'au mois de mai nous pourrions vous donner ces chiffres, c'est-à-dire lorsque mon travail sera terminé.

D. Vous ne les avez pas actuellement?—R. Vous ne pourriez pas vous y fier.

*M. Follwell:*

D. Avez-vous fait le relevé d'une région où les municipalités ne possédaient pas l'installation nécessaire pour faire la distribution du gaz?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout ce que vous avez à nous dire?

*M. Ferguson:*

D. Y a-t-il des limites aux profits que vous pouvez réaliser ou à la longueur de temps qu'il faudra pour liquider vos dépenses? En supposant que vous puissiez amortir votre dette en dix ans en vendant le gaz naturel à un prix qui encouragerait le consommateur à l'utiliser plutôt que le charbon? Si vous pouviez liquider tout le projet en dix ans, alors les actionnaires pourraient s'attendre à de bons profits?—R. Dans les services d'utilités de ce genre, on s'inspire du principe qu'il faut essayer de desservir autant de consommateurs qu'il est économiquement possible de le faire; c'est ce qui encourage les actionnaires à s'intéresser au projet. Autrement dit, servir le plus grand nombre à un prix raisonnable.

D. Dans le cas de la *Bell Telephone Company*, il y a restriction sur les profits, et cependant il n'y en a pas dans le cas des pipe-lines. Je doute fort qu'il se construise un grand nombre de pipe-lines d'un bout à l'autre du Canada. A votre connaissance, y a-t-il une limite aux profits que vous pourriez réaliser?—R. Je ne connais pas très bien les lois canadiennes.

D. Aux États-Unis, y a-t-il une limite aux profits sur les pipe-lines?—R. Oui, les profits y sont limités.

D. Savez-vous s'il y en a une au Canada?—R. Non.